COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale
Secrétaires Administratifs
du CMG de Lyon

La CAPL de LYON compétente à l'égard des secrétaires administratifs s'est déroulée le 5 juillet 2018 sous la présidence du Directeur du CMG de Lyon, Monsieur MURENA Claude.

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :
⇨ Désignation du secrétaire adjoint
⇨Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.
⇨ Avancement pour l'accès aux grades de **SACS et SACE** au titre de **l'année 2019.**

Le Président a rappelé le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.
Les commissaires **Force Ouvrière** majoritaires au sein de cette CAPL (3 sièges sur 6) étaient répartis sur 2 grades et ont pu se prononcer en conséquence.
Absence excusée d'un élu de classe normale.
Désignation d'un nouvel élu de classe supérieure (départ à la retraite d'un élu et démission d'un autre élu).
Absence excusée d'un élu de classe exceptionnelle.

Désignation du secrétaire adjoint

Elu Force Ouvrière.

Approbation du PV de la précédente CAPL

AVANCEMENTS

1 – **Promotion au choix dans le grade de SACS – Année 2019**

Employeurs	Nombre d'agents conditionnant	Postes
SCA	32	1
SGA	34	2 + 1 Réserve
CRAI	17	1
DIRISI	2	1
EMA	4	1
DGGN	3	1
TOTAL	**92**	**8**

Ce sont donc **7 avancements** qui ont été soumis à l'avis de la CAPL de Lyon **et 1 réserve**.

Pour Force Ouvrière
. 1 avancement (DIRISI)
. 1 substitution de dossier (non validée)
. 3 évocations de dossiers (2 retenues)
. 1 demande pour la réserve (réfusée)

2 – **Promotion au choix dans le grade des SACE – Année 2019**

Employeurs	Nombre d'agents conditionnant	Postes
SCA	27	1
SGA	29	2
CRAI	14	1
TOTAL	**70**	**4**

4 avancements ont été validés par la CAPL de Lyon. **Pas de réserve.**

Pour Force Ouvrière
. 1 substitution de dossier (non validée) mention pour la prochaine CAPL.
. 1 évocation de dossier.

Il nous a été rappelé les droits à l'avancement pour les DSTC à temps complet soit : 9 ans de grade pour un SACS et 8 ans de grade pour un SACE.
Une condition supplémentaire est à prendre en compte soit 2 ans de DSTC.

Commentaires

Sans réserve, aucune possibilité de substitution donc CAP entièrement bloquée.
L'administration n'a pas remis aux commissaires le tableau synoptique par grade (seulement dématérialisé).

La CAPL s'est également réunie pour deux recours de CREP.

2 recours de CREP pour des SACS
Le premier recours, l'administration a validé la demande des commissaires
Le deuxième recours a été suivi en parti, par l'administration.

Lyon, le 5 juillet 2018

Syndicat National des Personnels Administratifs de la Défense – Force Ouvrière
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 27 41 – Fax 01 42 46 19 75
Secretariat-snpad@fodefense.fr - sg-snpad@fodefense.fr